Appel à projet pour le Label "Ici Je Monte Ma Boîte" et son programme de chèques création

En 2017, la Région Normandie a déployé « Ici Je Monte Ma Boîte » (IJMMB), un programme ambitieux de soutien dédié aux créateurs-repreneurs d'entreprises en réponse au transfert par l'État de la compétence NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et Reprise d'Entreprise) et l'obligation afférente d'accompagner prioritairement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

Les finalités d'IJMMB visent à augmenter :

- Le nombre d'entreprises créées ou reprises en Normandie
- Les chances des porteurs de projet accompagnés de pérenniser leur entreprise.

D'un point de vue opérationnel, il s'agit donc de proposer un accompagnement :

- Sécurisé avec un parcours ante et post création (jusqu'à 3 ans après l'immatriculation) ;
- Uniformisé sur tout le territoire normand ;
- Simplifié par le biais d'un « guichet unique » ;
- Globalisé en donnant un accès aux autres aides régionales pour les porteurs de projets (financières, formation…).

Depuis sa création, IJMMB est fondé sur les principes d'intervention suivants :

- Gratuité pour tous les porteurs de projet de création-reprise éligibles ;
- Proximité via un réseau de points d'accueil localisés en Normandie opérant de manière territorialisée et harmonisée ;
- Qualité dans le cadre d'un service d'accompagnement individualisé, délivré par des accompagnateurs sélectionnés par la Région.

Objectifs

Les nouvelles orientations de la Région en matière de création-reprise visent ainsi à renforcer la dynamique entrepreneuriale sur le territoire tout en améliorant son action publique selon les engagements suivants :

- Accompagnement universel, à concilier avec certaines approches nécessairement segmentées (tout public, publics éloignés de l'emploi, Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), Économie Sociale et Solidaire (ESS), entrepreneuriat par les femmes, Public en situation de handicap…) ;
- Simplification du parcours pour le créateur-repreneur avec une meilleure offre d'outils d'accompagnement financier et non financier ;
- Prise en compte de la question des « compétences nécessaires » à la mise en œuvre d'un projet de création-reprise d'entreprises avec la mobilisation de l'offre de formation proposée par la Région ;
- Animation et coordination d'une communauté de l'entrepreneuriat normande : sortie d'une logique de « silos » pour aboutir à une communauté normande de l'entrepreneuriat interconnectée et composée de prescripteurs et d'accompagnateurs du territoire ;
- Renforcement du contenu des actions d'accompagnement par « la rupture de la solitude du créateur » en proposant une approche collective dans les différentes phases du dispositif ;
- Engagement volontariste de la Région pour l'entrepreneuriat par les Femmes : en 2021, la Normandie s'est hissée à la 2ème place des régions métropolitaines avec un taux de 35,5% de femmes entrepreneures contre 32,3% au national. Il y a 3 ans, la Normandie n'occupait que la 4ème place de ce classement avec environ 30% de femmes à la tête d'entreprises normandes ;
- Inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) : en partenariat avec l'AGEFIPH, l'inclusion fait partie intégrante du dispositif IJMMB afin de soutenir la création-reprise d'entreprises en prenant en compte les besoins de compensations éventuels.

Le présent Appel à Projet a pour objet de constituer un réseau de soutien à la création-reprise d'entreprises dans le cadre du « Label Ici Je Monte Ma Boîte », ou Label IJMMB, constituant la future communauté normande de l'entrepreneuriat.

Le label IJMMB permet de sélectionner des structures d'accompagnement individuel et/ou collectif des porteurs de projet, garant d'une démarche de qualité et de proximité.

Ce label a aussi pour objet d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'action régionale du dispositif IJMMB sur l'ensemble du périmètre géographique normand par une communication cohérente menée sur l'ensemble du territoire.

En particulier, une structure d'accompagnement labélisée est habilitée à recevoir des chèques création mis en place au profit des créateurs-repreneurs d'entreprises :

- Chèque CREA « Construction du Projet » ;
- Chèque CREA « Ingénierie financière » (suivi post financement) ;
- Chèque CREA « Post création » sur 3 ans ;

Et ce, sans appliquer de supplément tarifaire, ni surcoût.

Bénéficiaires

Structure à vocation d’accompagnement à la création-reprise d’entreprise et dont le siège et les antennes sont localisés en Normandie.

Caractéristiques de l’aide

Les modalités d’accompagnement sont précisées en annexe 2 « Critères pour l’obtention du label IJMMB » de l’appel à projet (AAP) en fonction de la phase du projet :

- Construction du projet
- Ingénierie financière
- Post-création

La Région versera la contrepartie en valeur € des chèques CREA perçus par la structure labélisée (Cf. Annexe 4 « Paiement des chèques IJMMB » de l’AAP).

AAP en format PDF (précisant les modalités du dépôt du dossier de candidature).

Contacts

Économie Sociale et Solidaire - Entreprenariat

Merzak BOUCHAREB

DEESTRI - Service Économie Sociale et Solidaire - Entreprenariat :

Merzak BOUCHAREB : merzak.bouchareb@normandie.fr
02 31 06 95 11

Christine JEAN : christine.jean@normandie.fr
02 31 06 89 76